

# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

## DÉCRET N° 2025 – 245 DU 14 MAI 2025

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre universitaire d'Enseignement professionnel.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ÉTAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-194 du 22 avril 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-048 du 26 janvier 2022 portant création et approbation des statuts du Centre universitaire d'Enseignement professionnel ;
- vu** le décret n° 2023-150 du 12 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 mai 2025,

## DÉCRÈTE

### Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre universitaire d'Enseignement professionnel, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Daton MEDENOU**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Fructueux Sylvain AHO**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Hermann Orou TAKOU**, représentant du Ministère de l'Économie et



- des Finances ;
- madame **Sèdjro Jemima Kestia AKLE KEREKOU**, représentante du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
  - monsieur **Éric NATA**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
  - monsieur **Cosme Zinsou ZINSOU**, représentant du Conseil national du Patronat du Bénin ;
  - monsieur **François AKOUTA**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

## **Article 2**

Monsieur **Daton MEDENOU** est nommé président du Conseil d'administration.

## **Article 3**

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

## **Article 4**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

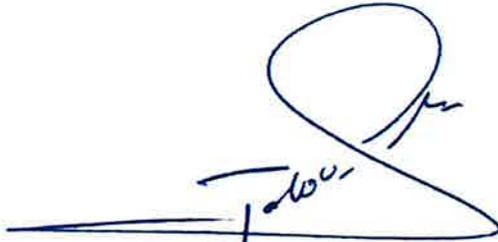
## **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n° 2022-179 du 09 mars 2022 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration du Centre universitaire d'Enseignement professionnel.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 mai 2025

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI  
Ministre d'État

Le Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche scientifique,



Eléonore YAYI LADÉKAN

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MESRS : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES  
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7, JORB : 1.